

## Articles de sports et loisirs

Chaque année 185 000 tonnes d'Articles de Sport et de Loisirs (ASL) sont mises sur le marché. L'ADEME estime que ce flux de produits génère annuellement 104 000 tonnes de déchets, soit 55% de la masse des articles mise sur le marché.

L'objectif de cette nouvelle filière REP est de trier ces équipements pour favoriser le réemploi, le recyclage et réduire les charges associées à la gestion des déchets ASL pour la collectivité (territoriale).

### Quels produits sont concernés par la filière ASL ?

Les Articles de Sport et de Loisirs sont des équipements utilisés dans le cadre d'une pratique sportive ou d'un loisir de plein air ; incluant les accessoires et les consommables

Image

Pictogrammes des différents familles d'articles de sports et loiris

rgba(255,255,255,1)

#### Plus de détails sur les articles de sport et loisirs

Cycles et mobilités	Vélo non électrique, trottinette non électrique, skate, rollers Pneus et pièces détachées sont inclus Protection et accessoires du vélo et du cycliste : casque, genouillères, coudières, pompe...
Sports de ballon	Basketball, football, handball, Rugby...
Équitation	Bombe, selle, cravache, mors...
Sports de raquette	Raquette, balle, ballon, table de ping pong...
Sports et loisirs nautiques	Plongée, snorkeling, natation (palmes, tuba, masque et lunette de piscine, combinaison...) Pêche (Canne, fil de pêche, hameçon...) Planche de surf, bodyboard, paddle, kayak, ski nautique, planche à voile...
Sports de glisse (Montagne)	Skis, bâtons et chaussures de ski, patins à glace, luge
Loisirs extérieurs	Matériel de camping, arc et flèches, trampoline, boules de pétanque, piolets d'escalade
EPI/ Protections	Casque, corde, mousqueton...
Sports fitness, musculation	Tapis de fitness, haltère, appareil de musculation non électrique...

### Quel geste de tri adopter ?

Si vous souhaitez vous débarrasser d'un ALS, vous pouvez :

- le déposer en déchèterie en zone de réemploi ou à défaut dans l'espace de pré-collecte en haut de quai prévu pour qu'Ecologic puisse assurer gratuitement la collecte et le traitement de le fin de

vie des produits non réemployables.

- le donner à une ressourcerie/recyclerie,
- ou encore le déposer dans un point de collecte comme les magasins de sport-loisirs\*,
- ou bien encore le revendre

\*Bon à savoir : quand vous souhaitez vous débarrasser d'un article de sport ou loisir, vous pourrez le déposer dans n'importe quel point de vente proposant ce type de produit. Que vous achetiez ou non un nouveau produit le magasin aura l'obligation de reprendre votre matériel usagé pour les surfaces de ventes dédiées aux ASL supérieures à 400 m2

rgba(255,255,255,1)

## Où les déposer ?



[La Ressourcerie](#)

## Où les déposer ?



[Les déchèteries](#)

## Eco-organisme partenaire

[logo ecologic](#)

rgba(255,255,255,1)